



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE REGINA

LOCATION DES ESPACES DE L'ACFR

Tout membre de l'ACFR en règle peut utiliser les espaces dans un but d'activité sportive ou culturelle qui contribue aux membres de la communauté francophone de Regina.

Selon les statuts et règlements de l'ACFR, adoptés en décembre 2009, il y a 2 types de membres :

1. Un membre individuel est toute personne qui :
 - parle le français couramment
 - s'intéresse à la culture canadienne-française
 - est âgée de 16 ans et plus
 - est domiciliée à Regina ou dans les environs
 - accepte la mission et les buts de l'ACFR et ceux de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)
 - a payé sa cotisation annuelle exigée par l'ACFR pour membre individuel

2. Un membre accrédité est toute association qui :
 - représente des membres francophones domiciliés à Regina
 - est d'envergure locale ou municipale
 - possède des statuts énonçant une mission et des buts qui sont compatibles avec ceux de l'ACFR
 - fait preuve d'avoir poursuivi sa mission et ses buts
 - a tenu au moins deux assemblées annuelles en bonne et due forme
 - a déposé un registre de ses membres et une copie de ses statuts et règlements et s'il y a lieu, une copie de son certificat d'incorporation à l'ACFR
 - qui possède une structure élective
 - et à but non lucratif
 - a vu sa demande entérinée par le conseil d'administration de l'ACFR
 - a payé sa cotisation annuelle exigée par l'ACFR



ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE REGINA

TARIFS

Espace	Non-membre	Membre
Grand gym	45\$/heure	20\$/heure
	140\$/demi-journée	70\$/demi-journée
	300\$/journée	150\$ journée
	500\$ événement spécial	250\$ événement spécial
Petit gym	35\$/heure	15\$/heure
Bistro	80\$ demi-journée	40\$/demi-journée
	150\$ journée	75\$/journée
	300\$ événement spécial	150\$ événement spécial
Cuisine	120\$	60\$
Salle de conférence	50\$	25\$
Bibliothèque	50\$	25\$
Salle de classe	50\$	25\$
Système de son et lumière avec technicien	300\$	Coût du technicien
Autre équipement	30\$	15\$

***Une journée : 8heures

Note : un membre en règle peut louer les espaces à ses fins personnelles suivant les mêmes conditions que les locations régulières (non-membre) mais avec un rabais de 30% (*Exemple : mariage, rencontre de famille, etc.*).

CONDITIONS

- Respect et adhésion de la mission et des valeurs de l'ACFR;
- Remplir le formulaire d'adhésion Membre individuel ou membre accrédité;
- Les bénéficiaires de l'activité sont à 75% des parlants français.

OBLIGATIONS

- Afficher le logo de l'ACFR dans ses publicités (si applicable);
- Respecter les règles d'utilisation des espaces;
- En cas de non respect des conditions, l'ACFR se réserve le droit d'appliquer le plein tarif.

DÉPÔT ET POLITIQUE D'ANNULATION

Pour que la réservation soit valide un dépôt de 10 % est exigé. En cas d'annulation de l'activité, le dépôt sera conservé par l'ACFR.